

agonie, et d'assurer au joli Humbert sa propre succession, un peu plus compromise que celle du Pape."

Dans notre dernier numéro, nous n'avons dit qu'un mot des croix et des signes mystérieux qui mettent en émoi les populations de l'Alsace, de la Lorraine et d'une partie de l'Allemagne, l'espace dont nous disposons ne nous permettait pas de faire plus. Aujourd'hui nous allons donner un extrait d'une longue lettre écrite par un témoin oculaire datée du 18 juin dernier et reproduite par *l'Univers*.

"Hier matin, dit le correspondant, toutes les fenêtres de Château-Rouge, Voëling et autres villages voisins étaient dans leur état de transparence naturelle. Vers midi, le phénomène se déclara. Je voulus en suivre exactement et avec la plus scrupuleuse attention toutes les phases.

"On vit d'abord apparaître simultanément à une cinquantaine de carreaux de fenêtres des taches noires de diverses dimensions. Peu à peu ces taches se transformèrent. Bientôt on aperçut sur un carreau deux croix de Lorraine; sur un autre une tête d'homme, grandeur naturelle. Sous cette tête étaient suspendus un casque, un aigle les pieds liés et un boulet de canon; dans un arrière-pan un soldat se tenait sur la défensive. Un canon et quelques paysages apparaissaient dans un carreau voisin.

"On vit ensuite sur le carreau d'une autre fenêtre une dame en robe bleue, portant entre ses bras un enfant. Tout le monde a pu voir ces mystérieuses apparitions, tout le monde peut encore les constater à l'heure où je vous écris. On voit sur les autres fenêtres des plaques noires, des formes singulières et bizarres, des veines irrégulières imitant certains marbres, enfin un ensemble de choses bien propres à surexciter l'imagination déjà montée par l'étrangeté du phénomène. On croit découvrir partout des cavaliers, des soldats, des batailles, etc., etc. Quoiqu'il en soit de ces exagérations, le phénomène, pris en lui-même, est certain; il n'est plus possible d'en douter."

La question des Ecoles du Nouveau-Brunswick continue toujours à occuper l'opinion publique dans la province de Québec et nous croyons que l'approche des élections ne pourra qu'augmenter l'intérêt que tous les catholiques lui portent. Les candidats à la représentation fédérale ont déjà commencé à s'emparer de ce sujet et ils ne le laisseront, soyons-en certain, qu'après en avoir tiré le meilleur parti possible.

Jusqu'à la semaine dernière, la discussion n'avait pas dépassé le cercle des opinions des journalistes; mais nous apprenons, par les journaux de Montréal, que l'un des plus savants théologiens romains, le Professeur Phil. C. De Angelis, a bien voulu apporter dans la question le contingent de ses hautes lumières.

Voici le fait: Mgr. Desautels, Vicaire Général de Montréal, désireux de s'assurer par lui-même de l'opinion d'un homme compétent écrivit au professeur De Angelis, lequel lui fit tenir la réponse suivante:

"Le révérendissime Seigneur J. Desautels, vicaire Général du Diocèse de Montréal, m'a demandé mon opinion sur la question suivante: Un Député Catholique à la Chambre Fédérale du Canada peut-il voter pour le maintien de la loi dite des Ecoles, passée dans la Province du Nouveau-Brunswick en 1871, contre laquelle appel a été porté à la susdite Chambre Fédérale; ou, ce qui revient au même: Un membre catholique peut-il voter pour que tel appel soit rejeté?

"D'après mes faibles lumières, voici comment je réponds

à cette question:

"Je suppose que la Chambre Fédérale est *compétente* à rejeter ou maintenir la loi dont il s'agit; car, on me dit que la Constitution pourvoit à un droit de recours à la Chambre Fédérale, sous un temps déterminé, contre toute loi passée par les états particuliers (les Provinces), et que cette Chambre a le pouvoir de confirmer telle loi ou de la déclarer nulle.

"Ceci posé, comme la loi des Ecoles mixtes ou communes est une loi qui *opprime* les Catholiques, attendu qu'aux termes mêmes de cette loi ils sont tenus de contribuer pour leur part à l'entretien d'écoles auxquelles leur conscience ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants dans la crainte qu'ils y perdent la Foi; et vu de plus que les Catholiques se trouvent par là forcés de pourvoir à l'éducation de leurs enfants en établissant des écoles catholiques à leurs seuls frais et sans aucun secours de la part du gouvernement local, ce qui est absolument opposé à l'égalité où tous les citoyens doivent être devant l'Etat, aucun Député Catholique à la Chambre Fédérale ne peut prêter la main à une semblable injustice, ce qu'il ferait si, par son vote, il contribuait à faire rejeter le recours en question.

"Bien plus, je suis d'opinion qu'il ne saurait rester indifférent dans ce cas, et qu'il est au contraire tenu de faire tout en son pouvoir pour qu'en toutes choses justice soit rendue; car, c'est le propre du Catholique d'affectionner la justice et de haïr l'iniquité.

"Et qu'on ne dise pas qu'une loi de cette nature ne regarde pas tous les Catholiques des Provinces confédérées, mais une portion d'entre eux seulement, à savoir, les Catholiques du Nouveau-Brunswick; car, l'oppression d'un petit nombre d'entre eux n'est pas un mal moindre que si tous étaient atteints; et de plus dans une fédération tous et chacun de ceux qui en font partie doivent y jouir de droits égaux.

"Telle est ma réponse.

"Donné à Rome le 23 juin 1872.

"PHIL. C. DE ANGELIS,  
"Professeur de Droit Canon."

#### Des soins à donner aux graines

Nous allons récolter nos graines; il s'agira dorénavant de maintenir le plus longtemps possible leurs facultés germinatives. A cet effet, je m'en tiendrai à une recommandation essentielle, celle de soustraire les semences à une température trop élevée. Il me semble qu'on ne tient pas assez compte des effets de la chaleur sur les graines, et qu'il en résulte des inconvénients tout aussi graves que si on les exposait à une humidité constante. Un jour, un de mes amis fait un voyage en Amérique, avec le désir et la ferme intention de s'y fixer. Il emporte une collection de graines d'Europe, et, parmi ces graines, le haricot beurre. Il parcourt les Etats-Unis pendant quelques mois, et revient avec les graines en question. Celles du haricot beurre avaient eu à souffrir de l'humidité; une légère moisissure les recouvrait, et nous avons pu nous convaincre que leurs facultés germinatives étaient anéanties. D'autre part, il m'est arrivé de conserver la même semence en lieu chaud, et d'arriver exactement au même résultat. C'est ce que l'on ne sait pas assez, et voilà pourquoi nous insistons tout particulièrement sur ce point. Oui, encore une fois, la chaleur soutenue et élevée est tout aussi funeste aux graines que l'humidité constante et tiède. Celle-ci développe les facultés germinatives et les détruit avant l'heure; la chaleur les anéantit,